

1663	PAGE
Octobre 10 —Arrêt déboutant Michel Fillion et la veuve Jacques Gourdeau de leurs demandes respectives.....	20
“ “ —Ordre à François Bissot et Annet Goumin de se communiquer leurs pièces dans trois jours.....	21
“ “ —Arrêt qui déboute Etienne Blanchaud de sa demande contro Jacqueline Roulois.....	21
“ “ —Ordre à Jean Royer et Jacques de la Mothe de déposer au greffe dans 3 jours les pièces dont ils entendent se servir dans le procès pendant entre eux.....	21
“ “ —Ordre à Denis Duquet de faire comparaître demain ses témoins contro Marguerite Couillard.....	21
“ “ —Arrêt condamnant Jean Amiot à payer à François Bissot et Eustache Lambert deux barriques d'anguille, et défaut aux dits Bissot et Lambert contro les nommés Mignerou et Brault qui devront être réassignés.....	22
“ “ —Arrêt condamnant Simon Rochon à payer à Jean Moreau la valeur d'un Justaucorps et les frais de voyage de l'huissier.....	22
“ “ —Ordre portant que Jacques Fournier remboursera à.....la somme de cinquante livres dans trois semaines et celle de cent livres dans un an, et que.....	22
“ “ —Ordre à Eustache Lambert et Abraham Painturet de comparaître le lendemain par-devant le Sieur de Villera.....	23
“ 11 —Arrêt condamnant le dit Painturet à payer au Sieur Lambert la somme de trente cinq sols.....	23
“ 13 —Ordre portant que les registres du greffe de la sénéchaussée qui existait ci-devant en ce pays seront mis entre les mains du gouverneur-général.....	23
“ “ —Arrêt deboutant les nommés Belcourt, Trottier et leurs associés de leur prétention de ne pas satisfaire aux droits du quart.....	23
“ “ —Arrêt condamnant René Mézeray à payer à Etienne Renault la somme de quatorze livres.....	24
“ “ —Nomination du Sieur d'Autouil pour régler le différend entre René Mézeray et François Boucher.....	24
“ “ —Arrêt condamnant François Pelletier à payer au Sieur Renault la somme de 73 livres.....	24
“ “ —Arrêt condamnant le dit Pelletier à payer dans six mois à Jacques de la Mothe la somme de 165 livres.....	24
“ “ —Arrêt déclarant exécutive certaine obligation en faveur du Sieur de la Mothe.....	25
“ “ —Arrêt condamnant Jean Pelletier à payer au dit Sieur de la Mothe la somme de 197 livres.....	25
“ “ —Délai de deux mois accordé à Dame Thiennette Desprez pour payer ce qu'elle doit à Daniel Suyre commis du Sieur Perron.....	25
“ “ —Arrêt condamnant Jean Pelletier à payer au dit Suyre la somme de quinze livres.....	26
“ “ —Arrêt condamnant à Jean Mignerou à livrer à Eustache Lambert et François Bissot la dixième partie de 14 barriques d'anguille.....	26
“ “ —Arrêt qui condamne Pierre Cousseaux à payer cent sols à Barthélémi Gaudin.....	26
“ “ —Arrêt qui remet à faire droit à Charles Aubert de la Chesnaye et Jean Peronne Dumesnil jusqu'à ce que inventaire ait été fait des papiers du dit Dumesnil.....	27
“ “ —Arrêt condamnant Denis Duquet à livrer à la veuve Maquart un minot de blé.....	27